

II

*Le Ministre des Relations extérieures du Venezuela au Chargé d'Affaires a.i.
de l'Ambassade du Canada au Venezuela*

CARACAS, le 10 octobre 1958

République du Venezuela
Ministère des Relations extérieures
Direction de la politique économique

N° 04338 (D)

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre aimable Note de ce jour relative au *modus vivendi* commercial entre le Venezuela et le Canada, qui expirera le 11 octobre 1958.

J'ai pris acte des sentiments exprimés par le Gouvernement canadien touchant les bons effets qu'a eus le *modus vivendi* sur le développement des relations commerciales entre nos deux pays, et c'est avec plaisir que j'ai lu votre proposition de renouveler ledit accord pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 11 octobre 1958.

Vu que le Gouvernement vénézuélien partage aussi l'opinion que le *modus vivendi* a été avantageux pour les deux pays en ce qu'il a développé et stimulé leur commerce réciproque, je suis autorisé à répondre que ce renouvellement est agréé. En conséquence, la présente Note et la vôtre constitueront un accord entre le Gouvernement vénézuélien et le Gouvernement canadien pour renouveler, aux mêmes conditions et jusqu'au 11 octobre 1959, le *modus vivendi* commercial signé le 11 octobre 1950*.

J'ai aussi l'honneur de vous faire connaître que mon Gouvernement désire conclure, en temps utile, un accord de commerce entre nos deux pays, pour répondre à l'intensification des échanges commerciaux, industriels et scientifiques qui se font actuellement entre nos deux pays.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très distinguée considération et de ma très haute estime.

RENÉ DE SOLA